

**Numéro**

DEL 2016.06.22/084

**Thème : PATRIMOINE 3**

**Objet** : CONTRAT DE COLLABORATION ENTRE LA VILLE DE BRIANÇON ET L'OFFICE DE TOURISME DE SERRE CHEVALIER VALLEE - CENTRALE DE RESERVATION ETE 2016

**Convocation****Date** : 16/06/2016**Affichage** : 16/06/2016**Nombre de membres du Conseil Municipal****En exercice** : 33**Présents** : 27

**Nombre de suffrages exprimés** : 32

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
22 JUIN 2016**

---

Le **mercredi 22 juin 2016** à 16h00 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1<sup>er</sup> étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur Gérard FROMM, Maire.**

**Étaient Présents** : GUERIN Nicole, POYAU Aurélie, DAERDEN Francine, BOVETTO Fanny, DUFOUR Maurice, AIGUIER Yvon, JALADE Jacques, MARTINEZ Gilles, MARCHELLO Marie, DAVANTURE Bruno, PETELET Renée, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, PROREL Alain, KHALIFA Daphné, MILLET Thibault, BRUNET Pascale, BOREL Jean-Paul, PONSART Marie-Hélène, FABRE Mireille, GRYZKA Romain, VALDENAIRE Catherine, MUHLACH Catherine, PICAT RE Alessandro, BREUIL Marc, DAZIN Florian.

**Étaient Représentés** :

GUIGLI Catherine pouvoir à POYAU Aurélie.  
CIUPPA Marcel pouvoir à BOREL Jean-Paul.  
ROMAIN Manuel pouvoir à DJEFFAL Mohamed.  
MONIER Bruno pouvoir à GRYZKA Romain.  
ARMAND Émilie pouvoir à PICAT RE Alessandro.

**Absents-Excusés** :

GUIGLI Catherine, CIUPPA Marcel, ROMAIN Manuel, PEYTHIEU Éric, MONIER Bruno, ARMAND Émilie,

**Secrétaire de Séance** : DJEFFAL Mohamed.

Rapporteur : Pascale BRUNET

L'office de tourisme de Serre Chevalier Vallée a mis en place depuis plusieurs saisons une carte multi-activités et souhaite voir figurer parmi ses partenaires pour l'été 2016, les activités visites guidées de Briançon Ville d'art et d'histoire organisées par le service du patrimoine.

Un contrat de collaboration est présenté en annexe, définissant les conditions de chaque partenaire.

Les tarifs appliqués pour les détenteurs de la Carte Pass Partout sont les suivants :

Intitulé de la visite guidée	Prix Public Adulte	Prix Pass Partout Adulte	Prix Public Jeune + de 12 ans Etudiant	Prix Pass Partout Jeune + de 12 ans Etudiant
<b>Balade historique Patrimoines cachés A la bonne heure Fort des Salettes Fort du Château</b>	6,20 €	5,00 €	4,60 €	3,50 €
À facturer à Serre Chevalier réservation		4,90 €		3,43 €
<b>Balade spectacle</b>	8,20 €	6,50 €	5,60 €	4,50 €
À facturer à Serre Chevalier réservation		6,37 €		4,41 €

#### Gratuité en-dessous de 12 ans

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver les dispositions du contrat de collaboration ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer au nom de la Ville le contrat annexé à la présente délibération ;
- D'autoriser le service du patrimoine à appliquer les tarifs ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un Adjoint ou un Conseiller Municipal Délégué à signer, au nom et pour le compte de la commune toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR :  32

CONTRE :  0

ABSTENTION :  0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

PUBLIÉ LE 05 JUIL. 2016

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Le Maire  
Gérard FROMM





**CONVENTION DE PARTENARIAT**  
PIÉCE ANNEXE À LA DÉLIBÉRATION PATRIMOINE 3  
N° DEL 2016.06.22/084

---

**ENTRE**

**Serre Chevalier Réservation**, représentée par sa directrice, **Madame Marie-Aude PUY**, dûment habilitée à signer le présent contrat.

**D'UNE PART,**

**ET**

La **commune de Briançon**, représentée par son maire en exercice, **Monsieur Gérard FROMM**, dûment habilité à signer le présent document par délibération du Conseil Municipal n°DEL 2016.06.22/\_\_\_ du 22 juin 2016.

**D'AUTRE PART,**

Ce contrat définit le cadre de travail établissant les responsabilités et les obligations de chaque partie concernant le concept et la mise en place de la carte Pass Partout, carte multi activités opération portée par Serre Chevalier Vallée Réservation.

Ce contrat traduit les grandes lignes du partenariat entre la ville de BRIANÇON, plus particulièrement son service du Patrimoine et Serre Chevalier Réservation concernant les aspects organisationnels et financiers de cette collaboration.

**ARTICLE 1 - LE PRESTATAIRE:**

Le prestataire, s'il ne l'est pas déjà, se doit de signer une convention de collaboration avec la centrale de réservation, valable toute la durée de la collaboration avec Serre Chevalier Réservation.

Le prestataire se doit de nous indiquer les dates d'ouverture et de fermeture de son activité: **Ouvert toute l'année.**

Le prestataire s'engage à appliquer une réduction sur son prix public de - 22%, soit 20% pour le client et 2% de commission pour la centrale de réservation.

Le prestataire s'engage à fournir à Serre Chevalier Réservation ses contraintes spécifiques de vente (dates d'ouverture et de fermeture, horaires, âge des enfants...).

Le tarif fourni à Serre Chevalier Réservation est un prix public TTC, net de toute taxe, charge ou commissionnement de quelque nature que ce soit.

Le prestataire s'engage à nous faire parvenir tous les 15 jours ou tous les mois, selon le volume de fréquentation, la facture accompagnée du récapitulatif fourni par le TPE.

Le prestataire doit brancher son TPE sur une ligne téléphonique analogique tous les jours afin de nous transmettre les télécollectes.

Les TPE sont mis à disposition du prestataire du 15 juin au 15 septembre 2016.

Le prestataire s'engage à être disponible les semaines 22 ou 23 pour l'installation des TPE et à remettre celui-ci à Serre Chevalier Réservation dès la fermeture de son activité (fin de saison).

#### ARTICLE 2 - LE CLIENT:

L'activité sera pratiquée selon les règles de votre établissement.

Le client pourra charger sa carte dans les Offices de Tourisme de Serre Chevalier Vallée.

Si un client n'a pas assez d'unité pour pratiquer une activité, celui-ci ne pourra pas solder sa carte et compléter en Euros.

#### ARTICLE 3 - LE TERMINAL DE PAIEMENT ELECTRONIQUE (TPE):

Les TPE seront mis à disposition des prestataires moyennant une location en accord avec le barème suivant :

Prestataires représentant	<b>moins de 600</b> unités :	<b>30 euros</b>
Prestataires représentant	<b>entre 600 et 1500</b> unités :	<b>50 euros</b>
Prestataires représentant	<b>entre 1500 et 3000</b> unités :	<b>60 euros</b>
Prestataires représentant	<b>entre 3000 et 5000</b> unités :	<b>70 euros</b>
Prestataires représentant	<b>plus de 5000</b> unités :	<b>100 euros</b>

Le tarif est sur la base de 1 seul terminal par prestataire, si celui-ci en désire d'autres, ils lui seront facturés à 50 % du montant du premier.

Le montant de la location de votre TPE sera donc de 30€ ayant généré 506 unités l'été 2015.

Une caution de 150,00 € vous sera demandée lors de la remise de votre TPE.

En cas de bris ou de vol, ou autre incident, le prestataire est responsable du TPE mis à disposition. Une contribution sera demandée au prestataire d'une valeur équivalent au remplacement, soit 110 € HT, en cas de problème.

Maintenance : en cas de problème technique sur un TPE, contactez immédiatement Serre Chevalier Réservation au 04.92.24.98.80.

**ARTICLE 4 - SERRE CHEVALIER RÉSERVATION:**

Serre Chevalier Réservation s'engage à reverser aux prestataires sous 7 jours ouvrables, le montant facturé déduction faite de la commission due à Serre Chevalier Réservation et à fournir au prestataire toute information technique ou commerciale lui permettant de bénéficier au mieux des services de la Centrale de Réservation ;

**ARTICLE 5 - DURÉE DU CONTRAT:**

Ce contrat est valable pour la saison d'été 2016.

**ARTICLE 6 - ÉLECTION DE DOMICILE**

Pour l'exécution de la présente convention et notamment pour la signification de tous actes de poursuites, les parties font élection de domicile :

- **pour la commune de Briançon** : en l'Hôtel de ville sis Immeuble « Les Cordeliers »  
- 1, Rue Aspirant Jan - 05100 Briançon ;
- **pour Serre Chevalier Réservation** : Place du téléphérique - Chantemerle - 05330 Saint Chaffrey

Fait en trois (3) exemplaires originaux, à Briançon le

Pour Serre Chevalier vallée Réservation,  
Sa directrice,  
Marie-Aude PUY.

Pour la commune de Briançon,  
Le Maire,  
Gérard FROMM.